

RAPPORT PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

Le Comité permanent du développement social et économique présente son huitième rapport :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le 20 avril 2021, à 18 heures, dans la salle 254 du Palais législatif.

Questions à l'étude :

- Projet de loi 15 — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba (tribunal de règlement des différends en matière de demandes d'indemnisation)/The Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act (Claim Dispute Tribunal)*;
- projet de loi 22 — *Loi modifiant la Loi sur les caisses populaires et les credit unions/The Credit Unions and Caisses Populaires Amendment Act*;
- projet de loi 30 — *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur/The Consumer Protection Amendment*;
- projet de loi 48 — *Loi modifiant la Loi sur la responsabilité financière et la protection des contribuables/The Fiscal Responsibility and Taxpayer Protection Amendment Act*.

Composition du Comité :

Conformément à l'ordre sessionnel que l'Assemblée a adopté le 7 octobre 2020 et qu'elle a modifié de nouveau le 3 décembre 2020, l'application du paragraphe 83(2) du *Règlement* est suspendue pour la réunion du 20 avril 2021 et la composition du Comité passe à six députés (quatre députés du gouvernement et deux députés de l'opposition officielle).

- M. le *ministre* FIELDING;
- M. MICKLEFIELD;
- M. SANDHU;
- M. SMITH (Lagimodière);
- M. WASYLIW;
- M. le *ministre* WHARTON.

Le Comité a élu :

- M. MICKLEFIELD à la présidence;
- M. SMITH (Lagimodière) à la vice-présidence.

Député ne siégeant pas au Comité et étant intervenu :

M. LAMONT

Substitution effectuée pendant la réunion :

M. MALOWAY remplace M. SANDHU.

Exposés oraux :

Le Comité a entendu deux exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 15 — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba (tribunal de règlement des différends en matière de demandes d'indemnisation)/The Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act (Claim Dispute Tribunal)* :

Dean Scaletta	Particulier
Robert Dawson	Association des marchands de voitures d'occasion du Manitoba

Le Comité a entendu deux exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 48 — *Loi modifiant la Loi sur la responsabilité financière et la protection des contribuables/The Fiscal Responsibility and Taxpayer Protection Amendment Act* :

Molly McCracken	Centre canadien de politiques alternatives
Shawna Finnegan	Particulier

Exposé écrit :

Le Comité a reçu l'exposé écrit de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 48 — *Loi modifiant la Loi sur la responsabilité financière et la protection des contribuables/The Fiscal Responsibility and Taxpayer Protection Amendment Act* :

Kevin Rebeck	Fédération du travail du Manitoba
--------------	-----------------------------------

Projets de loi étudiés dont il a été fait rapport :

(N° 15) — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba (tribunal de règlement des différends en matière de demandes d'indemnisation)/The Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act (Claim Dispute Tribunal)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 22) — *Loi modifiant la Loi sur les caisses populaires et les credit unions/The Credit Unions and Caisses Populaires Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 30) — *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur/The Consumer Protection Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 48) — *Loi modifiant la Loi sur la responsabilité financière et la protection des contribuables/The Fiscal Responsibility and Taxpayer Protection Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

Le président,

Rapport présenté par :

M. MICKLEFIELD

Le 20 avril 2021